



Projet de loi n°5191 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics
5 mai 2004

1

Dépôt: M. Nicolas Strotz

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant l'amendement gouvernemental du 8 mars 2004, pris sur initiative du Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative et ayant pour objet la régularisation de la situation de la carrière de trois artisans-fonctionnaires de l'Administration des Ponts et Chaussées lésés par un changement d'administration d'office;
- considérant que le Conseil d'Etat s'oppose à la démarche de vouloir régler la situation de ces fonctionnaires dans le cadre du projet de loi n°5191, du fait qu'il y a bien d'autres cas de rigueur à régler;
- constatant que le Conseil d'Etat plaide en faveur d'un seul et même projet de loi pour l'intégralité des cas de rigueur;

invite le Gouvernement

- à trouver dans les meilleurs délais une solution globale pour les fonctionnaires lésés par un changement d'administration d'office dans le cadre d'un projet de loi unique.

(STROTZ N.)

(DOES M.)

(F. SONNEN)

(SCHUMIER J.)

(BELLING J.)

(N. BETTENKORT)

(RIPPOINSE J.-P.)